

Commune de
SAINT SOUPPLETS



BUDGET PRIMITIF 2023 NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE Séance du conseil municipal du 13 avril 2023

La note de présentation du budget primitif de la commune permet de mettre en lumière les choix stratégiques de la municipalité pour l'année à venir, en prenant en compte le contexte économique difficile et les enjeux environnementaux.

Le dernier exercice a été marqué par la fin des projets structurants importants qui ont amélioré la qualité de vie des habitants. Les résultats de cet exercice ont permis de dégager un excédent budgétaire de 1 818 295,75 €.

La commune est résolument engagée dans une démarche écoresponsable et entend poursuivre ses efforts en la matière. Outre le bouclier tarifaire pour l'électricité, elle prévoit notamment une dépense d'investissement pour équiper des ruelles de mâts solaires à LED, ce qui contribuera à la transition énergétique et à la réduction de l'empreinte carbone.

Par ailleurs, la municipalité continuera de soutenir les familles en finançant partiellement le titre de transport Imagine'R pour les lycéens et étudiants ainsi que le passeport activités sportives pour faciliter l'accès aux loisirs et aux transports en commun.

Malgré la crise inflationniste actuelle, la municipalité a élaboré un budget prévoyant quelques investissements tels que l'achat d'un jeu enfants pour le parc de la mairie et l'installation d'un serveur numérique pour la vidéo protection en remplacement du serveur analogique.

Il convient également de souligner que la commune a achevé tous ses projets structurants en 2022 à l'exception de la plaine des sports agrémentée d'équipements sportifs et la construction d'un second court de tennis, pour lesquels les factures restantes seront réglées cette année.

Enfin, il est important de noter que la commune, comptant moins de 3500 habitants, n'a pas inscrit les amortissements et rattachements de charges et produits dans son budget.

Dans la suite de cette note, nous détaillerons les différentes sections du budget primitif, à savoir le fonctionnement et l'investissement, afin de mieux comprendre les choix stratégiques de la municipalité pour l'année à venir.

Dépenses de fonctionnement par chapitre :

CHAPITRE	BP 2022 + DM (€)	BP 2023 (€)	ÉVOLUTION 2022/2023
011 - Charges à caractère général	1 956 858,37	2 060 745,08	+5,31 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 573 500,00	2 580 000,00	+0,25 %
014 - Atténuation de produits	15 300,00	10 000,00	-34,64 %
65 - Autres charges de gestion courante	582 761,19	366 626,00	-37,09 %
66 - Charges financières	139 600,00	232 428,56	+66,5 %
67 - Charges spécifiques	9 860,00	9 860,00	0,00 %
68 - Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	13 671,49	0,00	-100,00 %
023 - Virement à la section d'investissement	751 753,75	872 048,16	+16,00 %
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 043 304,80	6 131 707,80	+1,46 %

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 2 060 745,08 € ce qui représente une hausse de 5,31 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la commune nécessaires au fonctionnement des services telles que les frais de fonctionnement des bâtiments communaux, les frais de fournitures pour les différents services de la commune, les frais de maintenance des bâtiments et des équipements et les frais de communication.

De plus, le budget prévoit la mise en place d'un bouclier tarifaire pour l'électricité, qui limite l'augmentation des dépenses d'électricité de la commune à 15 % par rapport à l'exercice précédent. Ce dispositif permet ainsi de protéger la commune contre les hausses excessives de tarifs d'électricité.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont estimées à 2 580 000,00 € pour l'année 2023. Cette estimation comprend les rémunérations du personnel pour un montant de 1 707 000,00 € et les charges sociales et patronales pour un montant de 866 500,00 €. L'effectif permanent de la commune a diminué de 12 agents entre le 01/01/2022 et le 01/01/2023 passant de 67 agents permanents à 55 agents permanents. Cette baisse d'effectif s'explique principalement par des départs à la retraite de certains agents qui n'ont pas été remplacés ainsi que par le non-renouvellement de certains contrats temporaires arrivés à échéance.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » reflète le prélèvement 10 000 € (-34,64 %) du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF). C'est un prélèvement annuel et récurrent dans le cadre du dispositif de péréquation financière destiné à aider les communes les moins favorisées de la région à financer leurs investissements.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 366 626,00 € (-216 135,19 €) et prévoit la participation de la commune au financement de carte de transport Imagine R pour un montant de 93 851,00 €. Cette participation est réduite à 50 % pour les collégiens et 25 % pour les lycéens. Les subventions attribuées aux associations sont de 56 923,00 € et des subventions de fonctionnement sont prévues pour le CCAS (28 500,00 €) et le budget annexe Maison Médicale (19 352,00 €).

Le solde du chapitre est consacré aux indemnités des élus (82 500,00 €) et aux cotisations retraite et patronale (15 100,00 €), à la formation des élus (1 000,00 €) à la participation au service d'incendie (49 000,00 €), aux syndicats des collèges et lycées (3 500,00 €), à des créances admises en non-valeur (500,00 €), à des créances éteintes (1 000,00 €), au renouvellement de certificats de signature électronique (300,00 €) et à des intérêts de retard et amendes fiscales et pénales (1 100,00 €).

Les charges financières (chapitre 66) s'établissent à 232 428,56 € dont 187 583,84 € d'intérêts d'emprunts ainsi que 50 000,00 € de frais d'intérêts sur la ligne de préfinancement et 600 € de frais d'inutilisation de la ligne de trésorerie interactive (LTI).

Le chapitre 67 « charges spécifiques » est considéré à 9 860 €. Cette inscription inclue les remboursements de titres annulés sur exercice précédent.

Le chapitre 023 « virement à la section d'investissement » prévoit un autofinancement de 872 048,16 € pour financer une partie des dépenses d'investissement.

Recettes de fonctionnement par chapitre :

CHAPITRE	BP 2022 + DM (€)	BP 2023 (€)	ÉVOLUTION 2022/2023
013 - Atténuation de charges	2 000,00	2 000,00	0,00 %
70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses	361 350,00	393 150,00	+8,80 %
73 - Impôts et taxes	2 438 749,88	2 439 906,88	+0,05 %
731 - Fiscalité locale	1 002 700,00	1 711 581,00	+70,7 %
74 - Dotations, subventions et participations	871 819,00	887 064,00	+1,75 %
75 - Autres produits de gestion courante	176 240,00	163 320,00	-7,33 %
76 - Produits financiers	20,00	0,00	-100,00 %
77 - Produits spécifiques	1 000,00	5 573,00	+457,3 %
78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	7 830,70	
R002 – Résultat reporté	1 189 425,92	581 282,22	-51,13 %
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULÉES	6 043 304,80	6 131 707,80	+1,46 %

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » est estimé à 2 000,00 € pour le remboursement d'indemnités journalières de la sécurité sociale.

Le chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » est estimé à 393 150,00 € pour l'exercice à venir, en hausse de 8,86 %. Cette prévision inclut les recettes provenant de la délégation de service public (DSP) pour le crématorium (62 400,00 €), les achats de concessions du cimetière (pour un montant de 4 900 €), les droits de stationnement, les redevances des services culturels, de loisirs, sociaux, périscolaires et d'enseignement ainsi que les locations diverses.

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » représente un montant total de 2 439 906,88 €. Ce poste est principalement composé de l'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux (CAPM) pour 1 798 677,04 €. Le reste de ce chapitre comprend le fonds national de garantie individuelle des ressources-FNGIR (452 791,00 €), le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales-FPIC (30 000 €) ainsi que le fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux-DMTO (158 438,84 €).

Le chapitre 731 « Fiscalité locale » est estimé à 1 711 581,00 €. Cette rubrique inclut les contributions directes avec une augmentation de 5 points sur les taux du foncier bâti (39 %) et du foncier non bâti (41,99 %). De plus, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires est plafonnée à 12,22 %. Il convient de noter que ce chapitre englobe également la taxe locale sur la publicité extérieure (15 000,00 €).

Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations » comprend une allocation totale de 887 064,00 €. Cette recette se compose de différentes sources dont 312 285,00 € pour les allocations compensatrices de la taxe foncière, 10 000,00 € provenant de la dotation forfaitaire des communes, 33 000,00 € de la dotation de solidarité rurale (DSR), 234 268,00 € de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et 25 000,00 € du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour l'inventaire de 2022. De plus, il y a 11 400,00 € pour la participation aux contrats aidés-CUI, 28 000,00 € de participation des communes extérieures aux frais de scolarité, 11 200,00 € de participation de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux (CAPM) aux charges de mise à disposition de la médiathèque, 3 000,00 € du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et le solde restant de 166 000,00 € de participations des partenaires institutionnels tels que l'État, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne et la Caisse d'allocations familiales).

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » comprend les fermages et loyers divers à percevoir par la Commune ainsi que les remboursements d'assurance.

Le chapitre 77 « produits spécifiques » est estimé à 5 573,00 € et comprend notamment l'annulation de mandats de l'exercice précédent ainsi que le remboursement d'indemnités journalières par l'assurance.

Le chapitre 78 « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » reprend partiellement la provision constituée en 2022 à hauteur de 7 830,70 €.

Dépenses d'investissement par chapitre et opération d'équipement :

Ci-après, l'ensemble des opérations :

CHAPITRE - OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	BP + DM 2022 (€)	BP 2023 (€)	ÉVOLUTION 2022/2023
120 - Petite-enfance, enfance, jeunesse	8 800,00	9 500,00	+7,95 %
121 – Opérations non affectées	89 908,00	459 814,20	+411,43 %
122 - Voirie-éclairage public	26 600,00	33 660,00	+27,1 %
123 - Bâtiments	23 840,20	33 809,40	+41,82 %
124 - Installations sportives	1 922 114,71	459 486,69	-76,09 %
125 - Installations scolaires	1 171 619,40	3 934,75	-99,66 %
126 - Cadre de vie	14 121,40	68 141,00	+382,55 %
129 - Vidéo protection	130 249,00	59 360,00	-54,43 %
134 - Culturel	5 000,00	0,00	-100,00 %
TOTAL OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	3 492 400,71	1 127 706,44	-67,71 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	520 000,00	1 435 752,07	+176,11 %
041 - Opérations patrimoniales	52 424,05	0,00	-100,00 %
D001 – Solde d'exécution négatif reporté	0,00	1 297 013,53	
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENT CUMULÉES	4 064 824,76	3 860 471,64	-5,03 %

Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement de la dette (535 752,07 €) et de la ligne de préfinancement (900 000,00 €), ainsi que l'achat d'équipements tels qu'un jeu d'enfants pour le parc de la mairie (50 000 €), des caméras de surveillance et un serveur pour la vidéo protection (50 000,00 €), des mats solaires à LED et une horloge astronomique.

Le solde sera accordé aux investissements courants annuels des services utilisés dans le cadre d'opérations d'entretien, de maintenance, de renouvellement de matériels ou de petites opérations afin de maintenir le patrimoine communal à niveau (ordinateurs, illuminations de Noël, mobiliers, alarmes, défibrillateur pour la maison des loisirs, révision du plan local d'urbanisme-PLU, division de terrains, chaudières sur le parc logements gendarmerie, broyeurs accotement, tondeuse autotractée).

Recettes d'investissement par chapitre :

CHAPITRE	BP + DM 2022 (€)	BP 2023 (€)	ÉVOLUTION 2022/2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	260 000,00	540 000,00	-107,69 %
13 - Subventions d'investissement	1 173 958,37	523 354,95	-55,42 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 485 790,81	0,00	-100,00 %
024 - Produits de cessions d'immobilisations	257 500,00	628 055,00	+143,9 %
021 - Virement de la section de fonctionnement	751 753,75	872 048,16	+16,00 %
041 - Opérations patrimoniales	52 424,05	0,00	-100,00 %
R001 - Report résultat d'investissement	291 397,78	0,00	-100,00 %
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 297 013,53	
TOTAL	4 064 824,76 €	3 860 471,64	-5,03 %

Les recettes d'investissement pour 2023 sont estimées à 3 860 471,64 € et sont équilibrées grâce à des subventions notifiées, des produits de cessions d'immobilisations, un virement de la section de fonctionnement et des fonds de compensation. Les subventions notifiées comprennent principalement des soldes de subventions de l'Etat, de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne pour la création de la plaine des sports avec la construction d'un second court de tennis et des équipements sportifs, ainsi que des subventions du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM) et du Club de tennis de SAINT SOUPPLETS.

Malgré les contraintes budgétaires, la commune a réussi à maintenir un niveau d'investissement élevé grâce aux subventions et aux soldes de subventions. Ce budget permettra de continuer à assurer la qualité de vie des habitants et de maintenir le patrimoine communal en bon état. La commune se concentrera désormais sur la consolidation et l'entretien de ses équipements et infrastructures tout en veillant à la maîtrise des dépenses.